

Jean Antoine Marie Eugène Aussenac et le « complot d'Oran »

Un avocat tarnais en Algérie

Né à Castres, cet homme va exercer le métier d'avocat, en partie à Castres une dizaine d'années et surtout en Algérie (Alger, Oran, Tlemcen) en deux phases : 1835-1850, puis 1859-1872. Sa vie a été marquée par ses implications politiques, choix dont il va payer le prix sous forme d'un emprisonnement (1850), puis d'une transportation en Algérie (1858).

Jean-Paul Charpiot adh. 4551

Naissance et formation

Ses ancêtres sont implantés à Castres depuis la fin du XVII^{ème} siècle ; son grand-père paternel, Jean Pierre Aussenac (Castres, 1744 – ca 1810) y est avocat au Parlement.

Jean Antoine voit le jour à Castres, faubourg de Fusies, le 14 février 1809¹. Il est le premier des six enfants du couple formé par Jacques Rose Aussenac – un « propriétaire » – et Marie Madeleine Louise Boze, une Marseillaise, fille d'un « capitaine navigant » de la cité phocéenne.

Après ses études au lycée de la ville et l'obtention d'un baccalauréat ès lettres en 1826 à l'âge de 17 ans et demi, Jean Antoine s'inscrit à la Faculté de Droit de Toulouse, fin 1827². La suite de son parcours universitaire reste assez mal documentée : il ne figure pas dans les Registres des étudiants diplômés de Toulouse. Mais il fournit, tardivement, une information à l'occasion d'échanges avec les autorités judiciaires d'Algérie (Tribunal de Tlemcen) : dans un courrier du 25 mars 1861, il est écrit « qu'il présente un diplôme de licencié en droit accordé à M. Aussenac le 19 juin 1830 » (a priori à Toulouse). Par ailleurs Le Maitron³

lui octroie une licence en droit (trois années de formation en Faculté) ; cela dit, un simple Certificat de capacité en droit n'est pas à exclure, ce diplôme autorisant⁴ au XIX^{ème} siècle, la pratique du droit.

Le métier d'avocat

Il se marie à Castres le 30 avril 1832⁵, épousant une jeune fille originaire de la cité, Emilie Galibert, née en 1815 ; sur leur acte de mariage, le futur est « avocat domicilié avec son père à Castres ». Deux premiers enfants voient le jour : Marie Victorine en février 1833⁶, rue du Pont de Brassac ; puis Xavier Antoine Marie Eugène en juin 1834⁷, rue Réclusane ; le père est avocat à Castres. Un troisième enfant prénommé Victor naît à Castres, rue du Pont

Neuf, en octobre 1835⁸ ; mais c'est le grand-père maternel, Antoine Galibert, négociant, qui effectue la déclaration, car le père du nouveau-né, « avocat de 26 ans (est) absent » ; en effet, il est en Algérie.

Jean Antoine est arrivé à Alger à l'été 1835, ouvrant son cabinet rue de la Marine, n° 6, 2^e étage, maison Bideau, au bas de la Casbah, tout près de la Grande Mosquée ou Djamaâ el Kebir⁹. Un encart dans la presse locale¹⁰, précise qu'il fournira des « consultations gratuites aux indigènes »... ce qui semble être assez novateur à l'époque. En 1837, il défend¹¹ six brigands algériens accusés d'assassinats. Et en 1838, il est défenseur mandataire du Maréchal Clauzel¹², officier supérieur qui a été Chef de l'Armée

Oran, La rue Philippe



d'Afrique (1830), puis Gouverneur Général de l'Algérie (1835) ; mais, suite à son désistement (motivé) dans cette affaire, il entre en conflit avec les instances judiciaires d'Alger.

Il quitte alors Alger pour s'installer avocat à Oran, y remplaçant un confrère, dès 1838 ; dans la grande cité de l'Ouest algérien, il retrouve aussi son cadet, Jacques Hilaire Frédéric Aussenac (Castres, 1810), officier supérieur et chirurgien des hôpitaux militaires. Mais dès 1840, il est sanctionné pour un motif – qui n'est pas explicité – d'improbité¹³ et il est révoqué puis remplacé à son poste de défenseur près le tribunal d'Oran¹⁴ ; l'affaire n'est pas claire, un arrière-plan politique¹⁵ n'est pas exclu. Vers 1841, il reprend son activité à Oran.

Son épouse l'a rejoint à Oran en 1838, accompagnée de leurs deux aînés ; en effet, Victor, leur troisième enfant, ne semble pas être du voyage : serait-il décédé ? Un quatrième enfant voit le jour à Oran en 1846¹⁶, c'est Marie Émilie. Et un dernier enfant, leur cinquième, une fille prénommée Marie Rose Blanche naît en mai 1850. Toute la famille vit rue Philippe à Oran¹⁷.

L'affaire du complot d'Oran, dite L'Affaire des Bons Cousins

Début 1850, Aussenac est élu Conseiller municipal à Oran¹⁸, au sein d'une liste composée en majorité d'opposants au pouvoir parisien. En métropole, la Seconde République, née le 25 février 1848¹⁹, voit, dès l'été, s'accroître le poids du Parti de l'Ordre, et être restreintes les avancées sociales apparues début 1848 (liberté d'association, loi électorale, suffrage universel...). Des émeutes éclatent en raison de crises économiques, le pays s'agite. Des « complots » attribués aux « socialistes »

sont suspectés à Lyon, à Toulouse – « Affaire de l'union des communes » –, et dans le Sud-Est ; la répression se multiplie, afin de mater l'opposition républicaine.

En Algérie aussi, des tensions existent entre l'Armée et le corps Préfectoral, entre Alger (siège du Gouverneur Général de l'Algérie) et Oran etc. En juillet 1850, Jean Antoine est arrêté et incarcéré à la prison d'Oran avec 58²⁰ autres accusés. On leur reproche de « comploter contre l'État,... d'avoir, dès juin 1850, à Oran, Misserghin²¹, formé un complot ayant pour but de changer le Gouvernement et d'armer les habitants et citoyens contre les pouvoirs institués... ou d'exciter à la guerre civile »..., comme le relatent nombre de journaux locaux²² et nationaux²³. Ces accusés sont tous des hommes en activité : conseillers municipaux d'Oran, instituteur, géomètre, journaliste, agent des Ponts & Chaussées, soldat, entrepreneur, artisans, médecin, agent de police, clerc, vétérinaire, coiffeur, etc. Ils sont accusés d'avoir créé une « société secrète »²⁴ (accusations réitérées que l'on retrouvera dans les procès-verbaux rédigés début 1852 dans les dossiers des opposants au coup d'État du prince-président Louis Napoléon Bonaparte), société dite « d'inspiration carbonariste et maçonnique ». En cette période de grandes tensions, le terme de « complot » sert systématiquement à circonvenir et puis

écraser toute opposition de gauche, à museler les meneurs socialistes.

Le procès des « Bons cousins » s'ouvre à Oran, devant le Tribunal de 1ère Instance jugeant criminellement, le 9 septembre 1850. Procès au cours duquel Jean Antoine Aussenac, suspecté d'être l'un des Grands Maîtres de cette conspiration (sous le pseudonyme de « Christ »), se défend vigoureusement, attaque à plusieurs reprises le pouvoir judiciaire, démontrant l'inanité des « preuves » avancées. La presse locale et nationale prend parti²⁵ : *l'Akhbar*²⁶ soutient la thèse d'un complot socialiste et écrit que « Le socialisme est haïssable par le mal qu'il fait directement... le socialisme blesse toutes les susceptibilités, inquiète tous les intérêts, froisse tous les sentiments » ; à l'opposé, Hippolyte Thivol, rédacteur en chef du quotidien *L'Écho d'Oran* écrit : « de la société secrète, je n'en dirai qu'un mot : société si l'on veut ; secrète, je le nie. Comment faire passer pour secrète une société dont le quartier général siégeait dans les bureaux de la mairie ; une société dont les emblèmes garnissaient les banquettes, meublaient les cafés, et, décorant les convois funèbres, apparaissaient aux yeux de la population entière ! »

Le verdict²⁷ tombe le 21 octobre 1850²⁸, il est sévère : cinq années d'emprisonnement à l'encontre de l'avocat Aussenac ; ce dernier et les autres

Pénitencier de Belle-Île-en-Mer, photo du début du XXème siècle

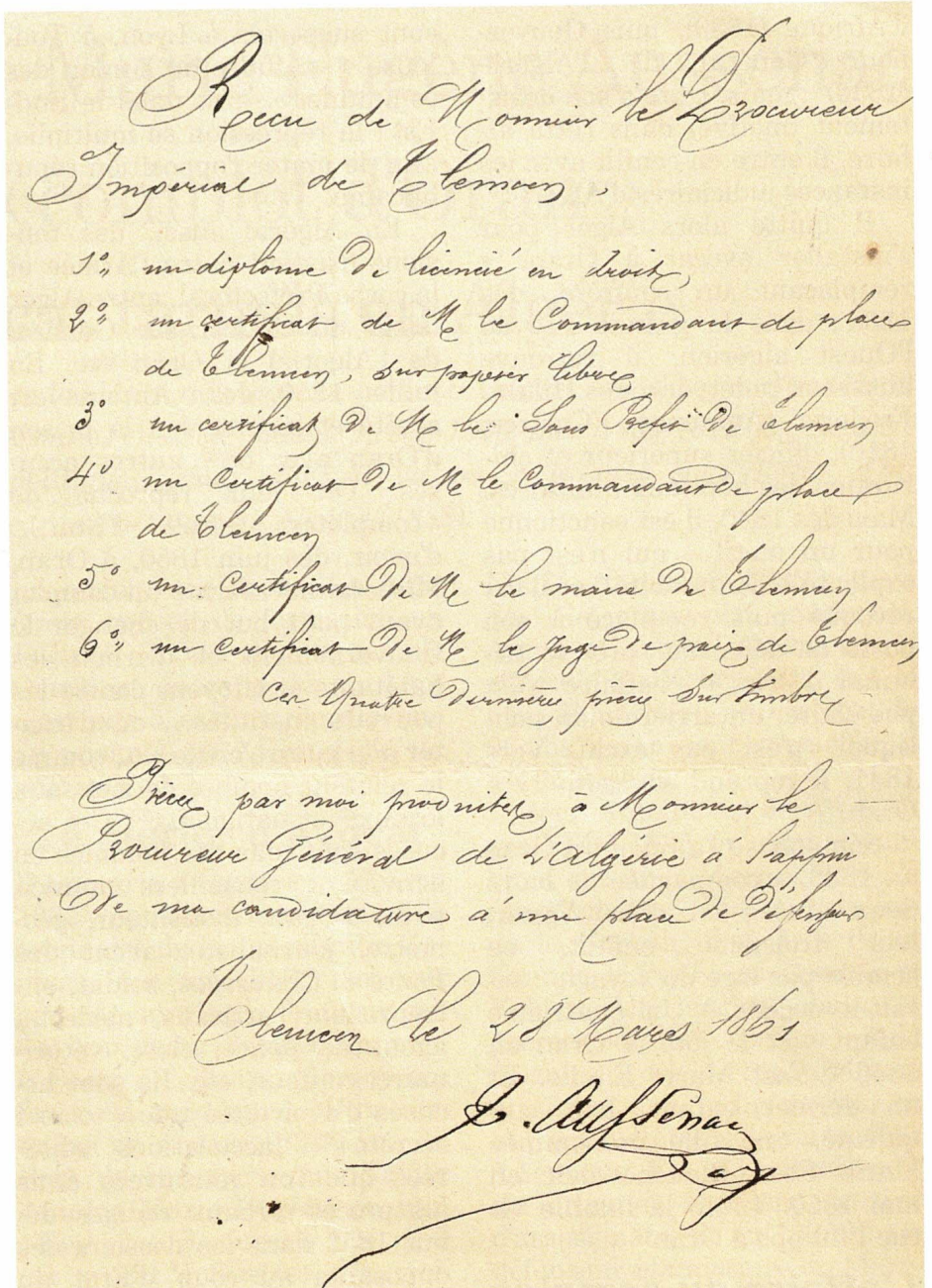


condamnés (de 8 ans à six mois) font alors appel et sont transférés à Alger²⁹. Le 22 février 1851 à Alger, sa peine est réduite à 18 mois d'incarcération et 3 ans de privation des droits civiques³⁰. Mais son pourvoi en cassation est rejeté³¹. Jean Antoine est donc conduit à la Maison de détention de Belle-Île-en-Mer (Morbihan), sinistre prison politique entre 1848 et 1858, lieu où il est incarcéré le 28 juillet 1851³² : d'après le Registre d'écrou, y est incarcéré « un homme de 45 ans et de 1,65 m, aux cheveux bruns grisonnants et à la barbe grisonnante ».

Libéré le 19 Juin 1852, il rejoint Castres où il a de la famille. Et le fait d'avoir été emprisonné pendant la période 1851-1852 a une conséquence très claire : Aussejac n'est pas du tout concerné par les sanctions appliquées, venant punir les révoltés métropolitains qui se sont opposés au coup d'état de Louis Napoléon (2 décembre 1851) ; Aussejac ne fait pas partie des condamnés de 1852, et à plus forte raison des « transportés en Algérie »³³.

Retour à Castres

Jean Antoine reprend son activité judiciaire à Castres à l'été 1852. Un doute subsiste quant à la forme précise de cette activité : l'Annuaire statistique et administratif du Tarn de 1854 le désigne avocat à Castres ; a contrario, la même source indique, de 1853 à 1858, un dénommé Aussejac – pas de prénom –, « commis-greffier au T.P.I. de Castres »³⁴ : serait-ce le même homme ? Le doute est permis. Par ailleurs, ses faits et gestes sont surveillés, en particulier concernant la nature des af-



Document du dossier judiciaire aux A.N. de Pierrefitte-sur-Seine, datant de 1861

faire qu'il défend ; des ragots accompagnent cela.

La Grande Histoire le ratrape : suite à l'attentat d'Orsini commis contre l'empereur Napoléon III le 14 janvier 1858, il est l'une des personnes arrêtées au titre de la Loi de Sécurité Générale, laquelle autorise le pouvoir à faire arrêter plus de 1000 individus, d'interner ou de déporter en Algérie plus de 400 personnes, le tout sans jugement³⁵. Il est reproché à Aussejac : « intelligent, audacieux, habile, il est l'ami du parti dé-

magogique... (il) a soutenu le candidat républicain de l'arrondissement de Castres³⁶ (Nauzières) ... ». Incarcéré dans le Tarn (Castres, puis Albi), il est ensuite transféré à Marseille et frappé d'internement en Algérie, le 4 avril 1858³⁷. Il débarque à Oran, courant avril 1858 : c'est son unique « transportation » en Algérie.

Second séjour algérien

Amnistié le 15 août 1859, il s'installe à Tlemcen³⁸ où un

Tribunal a été installé après 1852³⁹ et y reprend son activité d'avocat défenseur⁴⁰ ; sa famille, qui s'était installée à Castres courant 1852, le rejoint en Algérie. Il plaide, multiplie les actions de défense. Ses relations avec la hiérarchie judiciaire locale (Oranie) ne semblent toujours pas sereines : « Me Aussenac, avocat, n'a pas que des amis, à ce qu'il paraît », écrit Norbert Billiard dans *Le Monde judiciaire*, revue mensuelle, en mars 1862.

En 1863, cet avocat tlemcénien est l'un des donateurs en faveur des Ouvriers de l'industrie cotonnière de métropole. En 1868, il figure comme défenseur près du Tribunal de Tlemcen, dans les pages de l'Almanach impérial présenté à leurs Majestés... Aux Assises de Tlemcen en décembre 1863, il sauve la tête de son client, un jeune colon accusé d'avoir prémédité et assassiné à l'arme blanche l'un de ses amis (au début, des indigènes sont soupçonnés, mais l'enquête de Gendarmerie aboutit à un autre scénario). Verdict : « Travaux forcés à perpétuité »⁴¹.

Rue de la Vieille Mosquée, Oran



Il est présent et consentant à Tlemcen, le 2 septembre 1871⁴², au mariage de sa fille, Marie Rose Blanche Aussenac – elle vit à Tlemcen – avec un Ardéchois, le sieur Athanase Louis Vincent Auguste Caron, lieutenant au 2^e Régiment de Chasseurs d'Afrique ; le couple semble n'avoir eu qu'un seul enfant, Auguste Eugène Marie Émile (Oran, ca 1872), décédé très précocement (1874) à Oran. Le 1^{er} août 1872⁴³ à Tlemcen, l'avocat est témoin du mariage unissant Salomon Cohen, négociant natif de Tétouan (Maroc) à Tanna Suraqui, native de Saïda (Algérie).

La même année 1872, le 19 septembre, Jean Antoine Marie Eugène Aussenac meurt à Tlemcen ; il a 63 ans et demi. La date et le lieu de son décès ont été retranscrits, inscrits dans les « Tables Décennales des Décès (T.D.D.), Castres (lettres A à G, 8^e livre), A.D. 81 »... Information intéressante en l'absence du « Registre des décès » aux ANOM pour Tlemcen ; de son côté, la Presse locale ne l'évoque pas. Il disparaît ainsi.

Membres de sa famille

L'épouse de l'avocat, dame Émilie Galibert (Castres, 1815), meurt 26 ans après son mari, rue de la Vieille Mosquée, n° 13, à Oran, en avril 1898⁴⁴.

Son frère, Jacques Hilaire Félix Aussenac, chirurgien militaire à Oran, officier souvent décoré (dont une Légion d'Honneur), se marie en 1839 ; il décède à Hyères en 1875. Il a un fils (Oran, 1840), lequel, à son tour, a une fille, Marie Antoinette Aussenac (Porto, Portugal, 1883 – Abbeville, Somme, 1971). Future épouse du

prince Jean Victor Amédée de Broglie, elle effectue une carrière de pianiste concertiste renommée.

Son autre frère, Vincent Victor (Castres, 1811) se marie (1858) à 47 ans avec une femme âgée de 61 ans ; pas de descendance. Il décède au Domaine de Rouquette, à Saïx, dans le Tarn, en 1893.

Deux frères et une sœur plus jeunes sont morts avant l'âge de 10 ans, à Castres.

Les enfants de l'avocat :

L'aînée, Marie Victorine (Castres, 1833), épouse Charles Émile Marc (de) Berny, un officier supérieur du Régiment de Chasseurs d'Afrique, en 1849. Ce couple met au monde deux enfants en Algérie : Éloi Marie Charles à Oran, en mars 1850 et Marie Adona Eugénie Alice Esther à Miliana, le 28 juin 1860⁴⁵. Marie Victorine Aussenac, veuve De Berny, meurt à Saïx en 1924, une année après sa fille Marie Adona (1923).

Xavier Antoine Marie Eugène, deuxième enfant (Castres, 1834), effectue son service militaire⁴⁶ en Algérie, puis devient comptable à Oran, ville où, célibataire sans enfant, il meurt en 1890⁴⁷.

Le troisième enfant, Victor, naît à Castres en 1835, mais sa trace se perd très vite ; il n'est pas exclu qu'il soit décédé dans le Tarn avant 1838.

Marie Émilie, quatrième enfant née à Oran en 1846, reste célibataire et décède en cette ville en 1918, rue de la Vieille Mosquée, n° 17. La déclaration de son décès⁴⁸ est effectuée par des tiers « sans lien avec la famille » ; elle meurt peut-être – une erreur est possible – dans la même maison (au n° 17) que sa mère (au n° 13).

Marie Rose Blanche Aus-senac veuve Carron (Capitaine des Chasseurs d'Afrique en retraite, il décède en 1897 à Oran, rue de la Vieille Mosquée, n° 13), déjà évoquée, ne semble pas avoir eu d'autre descendance après 1874 ; elle meurt en Algérie après 1897.

Il y a très peu de descendants dans cette famille ; seule sa petite-fille, Marie Adona Eugénie Alice Esther de Berny, future épouse Jacobé de Haut de Sigy, aura une descendance. ■

JEAN-PAUL CHARPIOT

Notes

1. AD 81, Castres, N, 1809, Lot n° 1, acte n° 67, image 37/42.
2. AD 31, Faculté de Droit de Toulouse, table alphabétique des inscriptions, n° d'ordre 41, 1er trimestre, n° de registre 6, année scolaire 1827-1828, cote 3807 W 143.
3. Ensemble de dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier, travail dirigé par l'historien Jean Maitron.
4. Jean IMBERT : « Eloge de la Capacité en droit », Revue de droit public, 1986.
5. AD 81, Castres, M, 1832, Lot n° 1, acte n° 39, image 35/43.
6. AD 81, Castres, N, 1833, Lot n° 1, acte n° 45, image 15/42.
7. AD 81, Castres, N, 1834, Lot n° 3, acte n° 255, image 2/42.
8. AD 81, Castres, N, 1835, Lot n° 5, acte n° 509, image 3/54.
9. XIe siècle, sur les ruines d'une basilique chrétienne, elle-même bâtie sur un ancien rempart romain.
10. « Le Moniteur algérien », éd. du 13/11/1835.
11. « Le Mémorial Bordelais », 05/11/1836.
12. « Journal politique et littéraire de la Côte-d'Or », 07/01/1838.
13. ANOM (Archives Nationales d'Outre-Mer) : Ministère de la Guerre et le l'Intérieur en charge de l'Algérie, cote F80 136 ; « Le Moniteur algérien », éd. 13/10/1840.

14. A. Franque : « Lois de l'Algérie, du 5 juillet 1830 au 1er janvier 1841 », Corréard éd., Paris, 1844.
15. Ou un conflit avec la hiérarchie judiciaire locale ?
16. Pas d'acte de naissance aux ANOM ; la date de naissance est extrapolée à partir de son acte de décès.
17. ANOM, Oran, 1850, N, acte n° 448, image 123.
18. Marchand Jean-Paul : Chapitre X : « Oran : la vie politique et les affaires », in « Chroniques de la province française d'Oran (1830-1873 », 2008, en dépôt au CDHA. Maire de la ville d'Oran : Jean Félix Renaud Lebon (Paris, 1800 – Oran, 1863).
19. Dans un contexte d'émeutes ouvrières, de morts, de barricades dressées ; le roi Louis-Philippe a abdiqué le 24 février.
20. Il manque sept accusés qui ont réussi à s'enfuir.
21. Ville importante, à 15 km au Sud-ouest d'Oran ; célèbre par la « clémentine », le fruit « créé » par le Frère Clément, frère d'origine auvergnate ayant pris en charge la pépinière de l'orphelinat local.
22. « L'Écho d'Oran » en particulier.
23. « Journal de Lille », 27/06/1850 ; « La Gazette des Tribunaux, Paris », 17/09/1850 ; « Gazette Nationale ou Moniteur Universel », 18/09/1850 ; « La Presse (Paris) », 18/09/1850 ; etc.
24. « Société secrète » : création du Pouvoir désignant les clubs de discussions (1848).
25. J. Bonnardot : « La presse algérienne sous la Seconde République (février 1848 – décembre 1851) », in « 1848 et les révolutions du XIXe siècle, Tome 39, Numéro 181, novembre 1948, pp. 62-79 ».
26. Journal créé à Alger en 1839, plutôt conservateur.
27. « L'Écho d'Oran », novembre 1850 : un condamné à 7 ans de détention ; huit à 5 ans ; six à 3 ans ; neuf à 2 ans ; deux à 15 mois ; sept à 1 an ; 12 à six mois. Cinq sont acquittés.
28. Le Maitron : « Aussenac Eugène, Jean, Antoine » ; <https://maitron.fr/spip.php?article25464>.
29. « L'Écho d'Oran », 06/11/1850.
30. Le Maitron ; « Courrier de Tarn-et-Garonne », 07/03/1851 ; « L'Écho du Midi », 10/03/1851.
31. « Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation rendus en matière criminelle, 1er janvier 1851, n° 149, pp. 236-239 ».
32. AD 56, Archives modernes (1800-1940). Y : Établissements Pénitentiaires. 2Y : Fonds des E.P. 2 Y 225 : Maison de détention de Belle-Ile. Registres d'écrous 1850-1871 (310 vues), image 58/310.
33. poursuivis-decembre-1851.fr/
34. Idem, page 135.
35. Même procédure utilisée après décembre 1851 : trois juges, décidant sur pièces, en l'absence de l'inculpé !
36. Le Maitron.
37. GAMT (Généalogie Algérie Maroc Tunisie), d'après « AD 81, dossier T. 58 ».
38. Importante ville du Nord-ouest de l'Algérie, au Sud-ouest d'Oran (140 km), ancienne capitale du royaume des Zianides (XIIIe-XVIe siècles), conquise par le Maréchal Clauzel en 1836.
39. ANOM : « Rapporteur Chauvy. Création d'un Tribunal à un seul juge à Mostaganem et à Tlemcen. N° 2266. Séance du 14 juin 1852 », cote GGA 3F 29.
40. Le Maitron ; Archives Nationales Paris, BB/6(II)/11, cité par GAMT.
41. « Journal populaire de Lille et de l'arrondissement », 23/01/1864.
42. ANOM, Oran, 1871, M, acte n° 25, image 19.
43. ANOM, Tlemcen, 1871, M, acte n° 18.
44. ANOM, Oran, 1898, D, acte n° 578, image 153.
45. AD 78, Versailles, M, 1894-1894, 4E 5231, acte n° 364, image 189/208. Épouse de Jacobé de Haut (1894), elle décède Domaine de Rouquette à Saïx en 1923. Voir aussi « Histoire de Rouquette », par Madeleine Bertrand, mai 2012.
46. « Brigadier au 2e Régiment de Chasseurs d'Afrique ».
47. ANOM, Oran, 1890, D, acte n° 301. Parmi les témoins, son beau-frère, Auguste Carron, capitaine en retraite.
48. ANOM, Oran, 1918, D, acte n° 851.